



Les travailleurs forestiers revendiquent la semaine de quatre jours Pages 4-6

27 octobre
2000

nouvelles

481



En lutte pour la reconnaissance syndicale

Les camionneurs de l'intermodal en grève Page 3

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Louis-Serge Houle (louis-serge.houle@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Clément Allard
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture : Alain Chagnon

Photographie de la couverture du n° 480 : Michel Giroux

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo

Louis-Serge Houle

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233

1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

http://www.csn.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

BILLET
Jean-Pierre
Pare

Le pire est à craindre

Lorsque vous lirez ces lignes, la campagne électorale sera vieille d'une douzaine de jours. Au moment où elles sont écrites, il n'y en a qu'un de passé et déjà Jean Chrétien a réussi à se mettre les pieds dans les plats avec sa déclaration sur les fils d'ouvriers de sa génération qui n'ont pas eu la chance de devenir formidables parce qu'ils avaient difficilement accès à l'instruction. Bigre ! C'est bien parti !

Et on en a pour trente-six jours comme ça... Trente-six jours à subir, chaque *mosus* de jour que le bon Dieu amène, les inepties et les sottises de nos politiciens, leurs mensonges voilés, leurs mensonges pieux, leurs mensonges gros comme un train dans un tunnel, leurs mensonges de circonstance, leurs mensonges par omission, leurs mensonges par ignorance, leurs mensonges stratégiques et leurs demi-vérités, en plus de leurs fausses promesses électorales, de leurs promesses improvisées et de leurs promesses réitérées tous les quatre ans depuis Mackenzie King, par exemple celle d'instaurer une société plus juste. Tous les soirs aux bulletins de nouvelles, cha-

cun leur tour, une minute, une minute et demie chacun, avec trente ou quarante secondes de *cut* sur leurs activités de la journée, dont dix de poignées de main marathoniennes, et dix ou quinze autres secondes où on entendra leur déclaration du jour, mijotée par un spécialiste des slogans publicitaires pour qu'elle nous frappe comme une pub de soupe aux pois, et qu'ils nous débiteront dans un français de deuxième langue officielle tellement écorché qu'elle nous fera le même effet intestinal que la soupe aux pois. Ô Démocratie ! Que de martyres ne subit-on pas pour ta gloire !

N'existe-t-il pas certains pays où les élections sont obligatoirement tenues à date fixe, par exemple le 20 septembre tous les cinq ans ? Mais qu'est-ce que ça serait formidable d'avoir une telle loi ici ! On pourrait planifier nos vacances

et économiser en conséquence pour foutre le camp dans quelque bled perdu de douce France, Lignéres-en-Humidie par exemple, et y grignoter tranquillement un morceau de fromage en compagnie d'un anachorète philosophe. Le bonheur !



Il y a
14 ans
déjà...



Photo : Archives CSN

Le 25 octobre 1986 : la mort de Gaston Harvey

Lorsqu'on évoque le conflit du Manoir Richelieu, on pense à la violence subie de multiples façons par les employé-es de ce complexe hôtelier : répression policière, gouvernementale et patronale. Le 25 octobre 1986, Gaston Harvey, le mari d'une employée, mourait après une prise de cou appliquée par un policier de la Sûreté du Québec lors d'une manifestation. Quelques jours plus tard, plus de 2000 personnes assistaient à ses funérailles.

Photos: Alain Chaumon

SNTR

En lutte pour la reconnaissance syndicale

Les camionneurs de l'intermodal en grève

Henri Goulet

Bizarre. Une grève de camionneurs sans blocus routiers. Pourtant, silencieusement, calmement, progressivement, cette grève générale dans l'intermodal à Montréal affecte directement le cœur de l'activité économique de tout le Nord-Est américain et provoque des réactions partout au Canada et jusque dans les États du Mid-West. Explication d'une évolution étonnante entre octobre 99 et octobre 2000.



Tout un revirement depuis les bruyantes manifestations du mois d'octobre, l'an dernier, alors que les hurlements et les vociférations des camionneurs visaient directement les dirigeants politiques. Aujourd'hui, ce sont les employeurs qui sont directement visés. Comme il se doit. Le chemin parcouru est donc énorme et les camionneurs de l'intermodal, par la bouche de leur porte-parole, John David Duncan, martèlent sans cesse le même message : c'est aux compagnies, pas aux camionneurs ni aux citoyens, à assumer le coût réel du transport des marchandises.

Depuis La Sarre, le 23 octobre, par la voie de son cellulaire, Mario Thibeault, président du Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN), s'adressait ainsi aux 600 camionneurs « du bord de l'eau » réunis au restaurant Riviera dans le nord de Montréal pour faire le point et « se compter » après deux belles journées ensoleillées de grève : « Lâchez pas les gars. Les gars de bois sont avec vous et ils admirent votre solidarité, a-t-il claironné au travers des haut-parleurs surmultipliant sa voix dans une salle où on pouvait entendre tomber un camion de broderie.

« Chevette a dit qu'il n'interviendrait pas, a-t-il pour-

suivi. Je lui répond qu'on n'a pas besoin de lui. Dans le meilleur des cas, c'est à la ministre du Travail de faire les changements nécessaires pour faciliter la syndicalisation des camionneurs. Nous demandons une seule chose : que les 40 compagnies visées par les requêtes reconnaissent notre syndicat et qu'elles se mettent

à table pour négocier une vraie convention collective. »

Quinze mille boîtes empilées

Neuf cents camionneurs en grève, c'est 3000 conteneurs par jour qui ne sont pas livrés. Après cinq jours de grève, les dirigeants du port de Montréal, du CN et du CP ne savent plus

où empiler les 15 000 boîtes qui ne trouvent plus de transporteur.

Après seulement deux jours de grève, une première compagnie, Camionnage CP de Baie d'Urfé, acceptait d'amorcer la négociation en souhaitant pouvoir conclure une entente avant le 1^{er} janvier 2001.

Une toute petite lueur au bout d'un très long tunnel. Les camionneurs de l'intermodal savaient très bien « qu'il n'y en aurait pas de facile » lorsqu'ils ont déclenché cette première grève dans le transport conteneurisé, le dimanche 22 octobre. Plus d'une trentaine de sites à piqueter, dès 4 heures du matin, en plus des injonctions classiques émises par les valets des employeurs.

Les 900 camionneurs de l'intermodal en ont assez de travailler pour des salaires de famine. Voyant leur patron refuser de se présenter à la table de négociation, ils ont déclenché la grève le 22 octobre, affectant ainsi l'activité économique de tout le Nord-Est américain.



Pratiques antisyndicales des Teamsters

Et les Teamsters, qui ne semblent rien comprendre à la solidarité ouvrière en temps de grève, font signer des cartes d'adhésion, avec l'appui des patrons, à des camionneurs embauchés pour remplacer les grévistes en pleine lutte de reconnaissance syndicale. Ce faisant, le geste des Teamsters a pour effet de diviser le mouvement des routiers. Malgré ces pratiques antisyndicales, les camionneurs maintiennent le cap.



Photos : Pierre-Luc Bilodeau

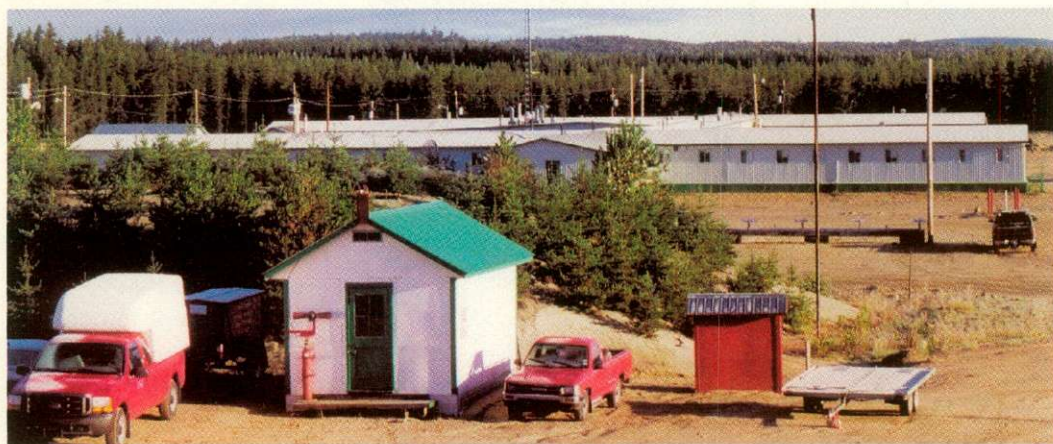
Abitibi-Consolidated

Les travailleurs forestiers revendiquent la semaine de quatre jours

À l'Ouest de La Tuque se trouve un camp de travailleurs forestiers situé à 80 kilomètres de la route 155. Les bûcherons d'autrefois manœuvrent aujourd'hui des équipements lourds, mais leur milieu de travail demeure, comme toute légende le veut, « le fin fond des bois ». Encore de nos jours, ils doivent subir l'éloignement et l'ennui. C'est pourquoi les 150 travailleurs du camp Vermillon, tout comme ceux du camp Sablon au Saguenay, revendiquent un peu plus de temps pour voir leur famille. La clé est dans ce qu'on appelle l'horaire 4-3, leur principale revendication en ces temps de négociations.

Les temps ont bien changé dans les camps de « bûcherons ». Mais l'isolement et les conditions de travail dangereuses trônent encore dans nos forêts québécoises.

Pierre-Luc Bilodeau



Le camp Vermillon est la résidence de quelque 150 travailleurs forestiers cinq jours par semaine, 10 mois par année.

Pour bon nombre de ces travailleurs solitaires, le souhait principal est tout simplement de pouvoir demeurer à la maison le plus longtemps possible lorsque vient la fin de semaine. Qu'ils proviennent du Lac-

Saint-Jean ou du Cœur du Québec, ils doivent prendre la route chaque vendredi midi et s'armer de patience puisque certains doivent rouler jusqu'à trois ou quatre heures de voiture avant de retrouver leur famille.

Une fois la fin de semaine terminée, au lieu de repartir le dimanche soir, plusieurs travailleurs forestiers choisissent de quitter leur domicile à la dernière minute. Vers trois heures du matin, ils prennent donc

la direction du camp où ils se mettront à l'ouvrage en maniant la scie, en opérant une lourde machinerie ou en prenant le volant des camions de transport : une routine qu'ils exécutent dix mois par année.

Les revendications

En septembre, pour la première fois depuis 1994, le syndicat des travailleurs forestiers de Vermillon a entrepris une négociation avec Abitibi-Consolidated qui est l'employeur principal dans l'aire d'exploitation forestière de la Mauricie où plusieurs compagnies ont des droits d'exploitation. Au cœur des revendications, on retrouve l'horaire 4-3. La demande des syndiqués est simple : travailler pendant quatre jours de dix heures en remplacement de l'horaire actuel qui s'étend sur cinq jours de 8, 9, 9, 9 et 5 heures.

Le nouvel horaire accorderait aux travailleurs presque



une journée de plus à passer avec leur famille. Or, le désir est fort pour ces derniers de sortir de cet environnement.

Une autre caractéristique du travail en forêt est le mode de rémunération à forfait qui comporte plusieurs inconvénients, dont l'inéquité entre les travailleurs et est, potentiellement, une source supplémentaire de danger. Ce sont les abatteurs manuels, ceux qui manient la scie mécanique, qui sont ainsi rémunérés, tout comme les opérateurs de débusqueuse qui les accompagnent. Le syndicat veut donc corriger cette situation.

Ce mode de rémunération est une source importante d'accidents de travail en forêt, selon un rapport de l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail. D'ailleurs, à la suite de plusieurs décès survenus dans la forêt, il y a quelques années, un cours d'abattage manuel a été rendu obligatoire par la CSST. Mais le problème principal demeure : les abatteurs doivent aller toujours plus vite, mettant ainsi leur sécurité en danger.

Bien sûr, avec la mécanisation, le nombre d'abatteurs manuels a diminué de façon draconienne. Alors qu'ils étaient plusieurs centaines dans les opérations, ils ne sont plus que sept au camp Vermillon. Cependant, ces travailleurs doivent effectuer leur travail dans les endroits où les équipements modernes ne peuvent se rendre. Ce qui a des conséquences quant à la sécurité au travail.

Du sciote au monstre métallique

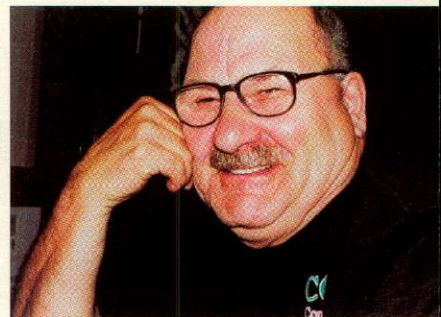
La scie à main a disparu depuis des lustres et le draveur a dû faire place au camionneur. Le bûcheron est devenu opérateur d'ébrancheuse, d'abatteuse ou de débusqueur à grappin. La nature du travail s'est modifiée au profit, évidemment, de l'efficacité puisqu'une abatteuse fait aujourd'hui le travail de six équipes de trois bûcherons.

Les opérateurs sont assis sur des machines dont la valeur varie de plus de 300 000 à un million de dollars. Pour les rentabiliser, il faut donc couper beaucoup. Pour faire les frais d'une abatteuse, par exemple, il faut faire tomber au moins 1600 arbres en dix heures. On parle également de gros sous lorsqu'on connaît la quantité de carburant consommée : plus de 900 litres par jour sont nécessaires pour fonctionner à plein régime.

Différents types de machines sont utilisés pour couper, ébrancher et transporter le bois. Dorénavant, une seule machine, multifonctionnelle, fera tout le travail. Ces « multis » qui sont en fonction au Saguenay-Lac-Saint-Jean représentent l'avenir. Sauf que leur arrivée est aussi synonyme d'une diminution, à long terme, du nombre de travailleurs forestiers.



Une délégation de la FTPF-CSN, avec à sa tête le président de la fédération, Sylvain Parent, a rencontré les travailleurs du camp Vermillon, plus tôt en septembre.



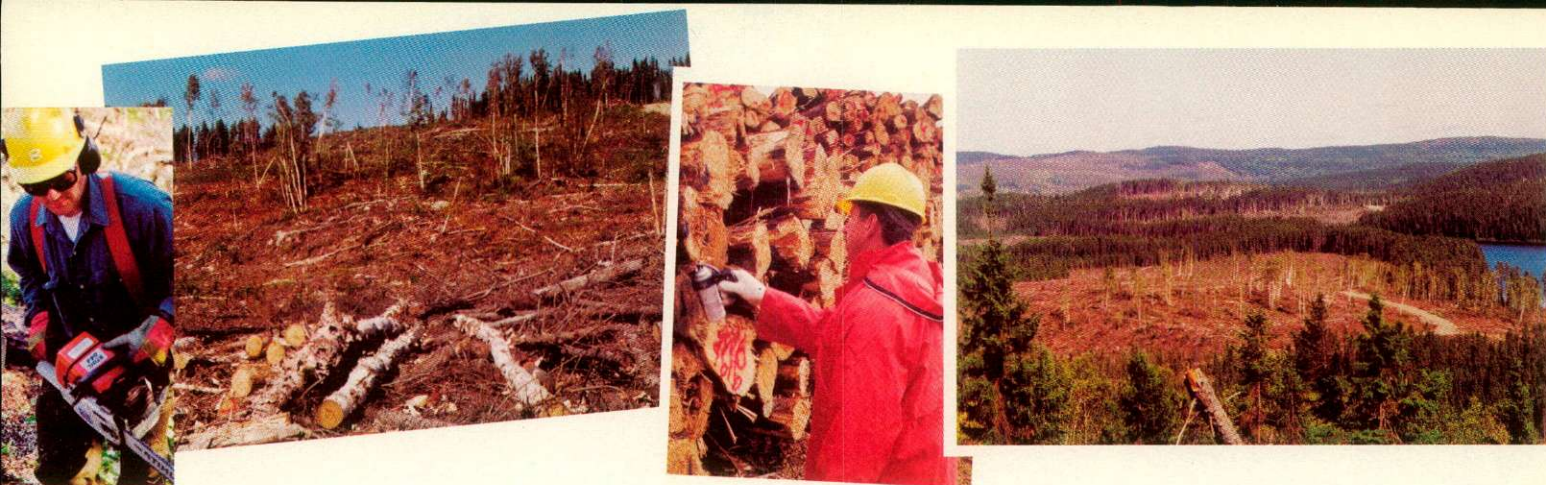
Martial Mongrain

« Aujourd'hui, on est aux noces ! »

Martial Mongrain se souvient de ses débuts de bûcheron il y a près d'un demi-siècle. L'un des plus anciens travailleurs du camp Vermillon avec 36 ans d'ancienneté, qui est aujourd'hui chauffeur de niveleuse, il se remémore les jours anciens, confortablement assis sur sa chaise berçante. « J'ai connu la drave, les camps en bois rond. Dans ce temps-là on devait prendre notre bain dans le lac. On a connu la vraie misère. Aujourd'hui, on est aux noces ! Les temps ont bien changé », lance-t-il, faisant référence aux conditions de vie dont jouissent actuellement les travailleurs du Camp Vermillon.

Salle de billard, de conditionnement physique, télévision avec câble et *tutti quanti*. Personne ne semble trop se plaindre des services mis à leur disposition. La propreté règne partout, les bottes étant même interdites à l'intérieur.

La salle à manger retient aussi l'attention. Plusieurs choix de repas chauds sont au menu. En plus de préparer une excellente assiette, les cuisiniers offrent une alimentation équilibrée et faible en gras.



La FTPF-CSN réclame une enquête publique

La forêt québécoise a besoin d'un virage majeur

Luc Latraverse

Plusieurs organismes québécois ont invité le gouvernement à opérer un virage majeur dans sa politique forestière, en raison de l'état dramatique de la situation.

Le lien de confiance est totalement rompu, conclut le mémoire déposé par la Coalition pour les forêts nordiques, dont fait partie la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt de la CSN.

Les syndiqués, les organismes de protection de la forêt, les groupes écologistes, veulent un changement radical dans la gestion gouvernementale de nos forêts. Présentement, ni le ministre des Ressources naturelles ni les compagnies forestières sont en mesure d'assumer la protection, la conservation et le développement, incluant les aspects touristique ou touchant l'écosystème, des forêts québécoises.

La collusion entre le gouvernement et les compagnies est flagrante. Par exemple, la coalition estime que le ministre a limité cette année la hausse des droits de coupe versés par les compagnies à sept pour cent, plutôt que 23 pour cent, prévu initialement.

De plus, le système de mesurage qui sert à établir les volumes de bois coupés, donc les droits à payer à l'État, comporte plusieurs lacunes, dont celle du manque de contrôle



Sylvain Parent

par le gouvernement. Des études ont montré que l'État québécois pouvait perdre des dizaines de millions de dollars en droits non perçus. La coalition propose que les préposés au mesurage de bois deviennent des employés de l'État et qu'une commission itinérante surveille le mesurage et en détermine les méthodes et les paramètres.

En outre, sur les 400 millions en droits versés par les entreprises, l'État leur retourne 209 millions pour qu'elles voient à la régénération de la forêt. « C'est un non-sens contraire au bien commun », souligne le président de la FTPF-CSN, Sylvain Parent.

Une enquête indépendante

Tout comme la coalition, la fé-

dération exige une enquête indépendante sur la situation de la forêt québécoise et sur son avenir. « Selon nous, la création récente de Forêt Québec et du Fonds forestier sont des exemples additionnels inquiétants pour la population, qui voit le gouvernement abandonner de plus en plus ses responsabilités politiques à des intermédiaires privés dont les intérêts ne coïncident pas avec ceux de la collectivité, soutient Sylvain Parent.

« Pour nous, la forêt a toujours été un élément du patrimoine collectif. Nous demandons donc au gouvernement de créer un bureau public de vérification forestière qui aurait pour mandat de s'assurer que les activités en forêt respectent les écosystèmes et le potentiel de la forêt ainsi que sa diversité biologique », poursuit-il.

D'ailleurs, certaines compagnies forestières ont appuyé cette revendication.

Plusieurs syndicats de travailleurs du papier et des scieries commencent à douter sérieusement de la capacité de la forêt québécoise d'alimenter les usines au cours des prochaines années pour répondre

à la demande. La FTPF appuie d'ailleurs l'intensification des travaux sylvicoles pour accélérer la capacité de nos forêts de produire davantage.

Déjà, on accuse une baisse de 20 pour cent du volume dans le Bas-Saint-Laurent. Même inquiétude en Abitibi. La FTPF demande donc au ministre des Ressources naturelles d'édicter des objectifs de protection et de mise en valeur de l'ensemble de la forêt québécoise, autant que de chaque unité d'aménagement.

De même, le gouvernement doit définir et faire respecter une limite nordique à l'aménagement forestier.

Une accréditation obligatoire et unique

Depuis l'introduction du nouveau régime forestier, en 1986, on a connu une nette diminution de la syndicalisation dans les opérations forestières. Ce qui a produit, dans plusieurs endroits, une détérioration marquée des conditions de vie et de travail. La fédération a donc proposé qu'une seule accréditation syndicale soit accordée par territoire forestier.

Après 17 mois de grève

Victoire éclatante pour les travailleurs de Maxi Mont-Joli

Roger Deslauriers

C'était bien mal parti. Loblaw-Provigo fraîchement débarqué en des terres encore étrangères pour elle voulait asseoir sa loi. Son instrument privilégié : les conventions TUAC qu'elle allait tenter d'imposer, tentation aussitôt dénoncée par le président de la FC-CSN, Jean Lortie.

Nous sommes le 24 octobre. À la CSN, la nouvelle retentit. Pas inattendue, mais justement attendue depuis longtemps : le syndicat de Maxi à Mont-Joli vient de conclure une entente de principe. Pour



Jean Lortie

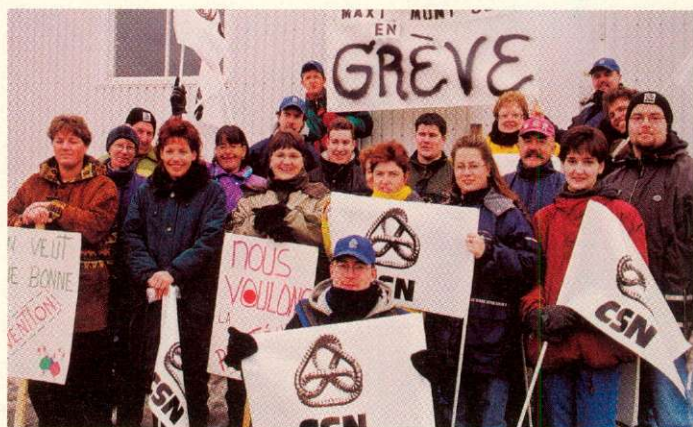
Jean Lortie, président de la Fédération du commerce (CSN), il s'agit d'une victoire éclatante : « Cette victoire, c'est

celle d'un groupe de travailleurs déterminés à se faire respecter. C'est aussi la preuve que les conventions TUAC ne sont pas une fatalité dans le domaine de l'alimentation. »

Il y a 17 mois, la position de Loblaw-Provigo n'avait qu'un mérite, celui d'être claire. La compagnie voulait sabrer dans les acquis et revoir une cinquantaine de points de la convention. Entre autres, elle voulait éliminer l'ancienneté, convertir tous les postes à temps complet en postes à temps partiel ou en postes sur appel. Bref elle voulait soumettre ses employés.

Convention améliorée

L'atterrissage est tout autre : vingt-six améliorations par rapport aux conventions



Après plus de 17 mois de conflit, une entente de principe vient d'intervenir au Maxi de Mont-Joli.

TUAC. Le syndicat a accepté de tenir compte de certaines priorités de l'employeur. En contrepartie, il obtient des concessions patronales qui permettent de maintenir un équilibre entre les anciens droits syndicaux et les nouveaux. D'une durée de quatre ans, la conven-

tion prévoit la mise sur pied d'un REER collectif, une 5^e semaine de vacances après 15 ans de service, des hausses salariales pouvant atteindre 12 pour cent selon le nombre d'heures travaillées pendant l'année et la place du salarié dans son échelle salariale.

Norton à Shawinigan Objectifs syndicaux atteints

Roger Deslauriers

Après 17 semaines de grève, les travailleurs de Norton, à Shawinigan ont obtenu gain de cause sur toutes leurs demandes importantes. Tant en ce qui concerne les clauses non pécuniaires qu'en ce qui touche la retraite et les augmentations de salaire, les objectifs syndicaux ont été atteints dans leur quasi-totalité.

Pourtant, il y a quelques semaines, la compagnie, filiale de Saint-Gobain en France, affichait une arrogance qui ne laissait pas présager de règlement dans un délai prévisible. Début septembre, elle ne paraissait se soucier que d'une chose : mener sa campagne de désinformation en grossissant fallacieusement l'ampleur des demandes salariales.

Un revirement

Pour Daniel Perron, président du syndicat, ce revirement s'explique d'abord par une prise de conscience des dirigeants de



En septembre, le président Marc Laviolette et le président de la Fédération de la métallurgie, Alain Lampron, allaient appuyer les travailleurs de Norton devant l'entreprise shawiniganaise. Les syndiqués ont obtenu, entre autres, des hausses salariales totalisant 15 pour cent pour la durée de la convention, soit cinq années.

l'entreprise. « Après avoir tout essayé pour nous déstabiliser, tout tenté pour nous briser, ils se sont rendu compte que non seulement c'était peine perdue, mais qu'en plus notre détermination ne faisait que grandir », affirme le représentant des 77 travailleurs de l'usine.

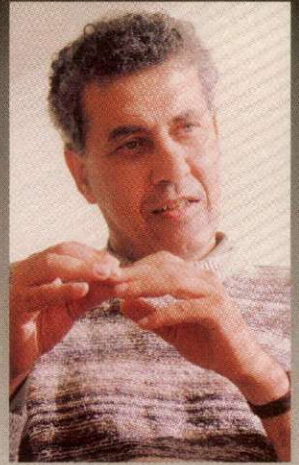
La rentrée au travail s'est faite il y a trois semaines. La totalité des syndiqués était là pour la reprise des activités de l'entreprise. Tout le monde présent, comme un symbole, comme un signe de plus que pendant ces mois difficiles quelque chose avait grandi en chacun d'eux, quelque chose qu'on ne détruira plus et qui s'appelle la solidarité.



Voyage au bout de la vie

Quand les pigeons portent la mort

Mais comment diable cette moisissure s'était-elle rendue jusqu'aux poumons de Qüssai Samak ?



Lucie Laurin

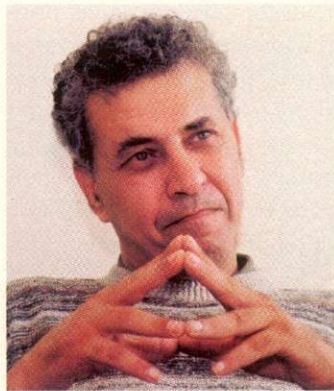
Il était une fois une vieille école négligée. Tellement négligée, la pauvre école, que les pigeons y avaient trouvé refuge et squatté le moindre recoin. Impossible de la parcourir du regard sans se heurter à leurs innombrables débris et déjections. Impensable de la frôler sans entendre leurs roucoulements et froissements d'ailes. Les occupants humains, dédaigneux des abords et des balcons d'une saleté repoussante, étaient loin de se douter cependant que dans l'épaisseur de la fiente qu'ils évitaient se cachait le germe d'une maladie mortelle.

Les volatiles avaient envahi jusqu'aux entretoits et aux canalisations, élevant leurs familles dans l'air moite de ces refuges inespérés. Pendant que la jeunesse s'échinait sur des textes austères, toute une population aviaire se développait dans les murs et les plafonds de la vénérable institution. À un point où certains égarés tombaient parfois depuis les bouches de ventilation dans les classes, semant l'effroi et la dissipation.

Craignant que ces compagnons indésirables ne soient vecteurs de maladies, le syndicat multiplia les plaintes, en particulier lorsqu'il fut devenu évident que l'air provenant du système de ventilation était tout sauf propre à la consommation humaine. Mais la direction, semblant se plaire à cette divertissante compagnie, refusait de bouger.

Une visite fort utile

Un jour pourtant, à la veille d'une rencontre avec l'employeur, le syndicat demanda à Qüssai Samak, ingénieur en santé-sécurité-environnement de la CSN, de venir inspecter les lieux. L'ingénieur se rendit dans quelques classes, grimpa sur des pupitres, souleva la



Qüssai Samak

grille de ventilation et passa la tête à l'intérieur du système, où il nota une accumulation de fiente, de débris organiques et d'oiseaux morts. Il prodigua de précieux conseils au syndicat, qui préparait une lettre de revendications à l'employeur.

Peu après, la commission scolaire débloquait la somme nécessaire et l'école était nettoyée de fond en comble. La visite d'un ingénieur de la CSN avait, semble-t-il, fouetté la direction. Le dossier était clos.

Des suites imprévues

Clos, le dossier ? Pas pour Qüssai Samak. Dans les semaines qui suivirent, il se sentit accablé de fatigue et commença à perdre l'appétit. Une fièvre apparut, persistante. Examens, radiographies. Au-

cune cause ne put être identifiée. Puis on décela sur l'un de ses poumons les débuts d'une pneumonie. Mais les antibiotiques restèrent sans effet. Fin juillet 1999, il fut hospitalisé. Pour ne ressortir de l'hôpital qu'en février 2000... après deux mois et demi de coma.

À l'hôpital, après une foule d'analyses, on avait fini par identifier la coupable : *Histoplasma capsulatum*, une moisissure inoffensive dans le sol, son milieu naturel. Mais qui a pour particularité de se transformer en levure lorsque la température ambiante s'élève, dans le corps humain ou celui des oiseaux, par exemple. Elle se multiplie alors à une vitesse foudroyante, s'en prenant d'abord aux poumons, puis aux autres organes si rien ne l'arrête. C'est l'histoplasmose.

On ne rit pas avec Histoplasma

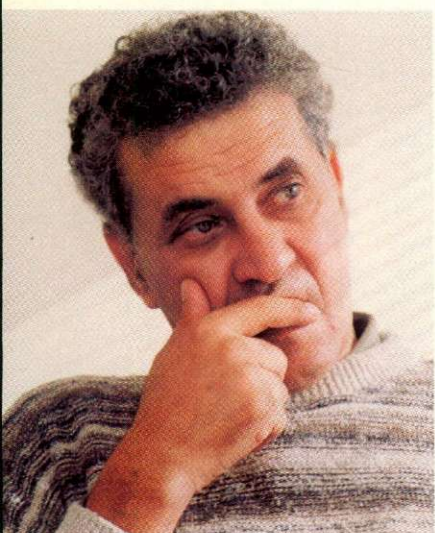
Mais comment diable cette moisissure s'était-elle rendue jusqu'aux poumons de Qüssai Samak ? Les oiseaux, bien sûr. Les pigeons de la vieille école. Car cette maladie se transmet par les excréments des oiseaux et des chauves-souris, sur lesquels elle prolifère. Si l'exposition à des quantités normales

de spores d'*Histoplasma capsulatum* ne provoque guère plus qu'une grippe banale, l'exposition à de fortes concentrations peut entraîner la mort. Affection rarissime, l'histoplasmose menace donc particulièrement les spéléologues, les travailleurs des fermes d'élevage d'oiseaux et ceux qui font de l'excavation. Lors de l'aménagement du Parc des Îles en vue de l'exposition universelle de 1967 à Montréal, des travailleurs ont dû être hospitalisés, atteints de cette maladie.

Une maladie avec laquelle on ne badine pas. Plus de 70 pour cent de ceux qu'elle touche en meurent. Et parmi les survivants, une majorité souffre ensuite des séquelles laissées dans leur système rénal par le seul médicament connu pour venir à bout d'*Histoplasma*.

Un miraculé

Qüssai Samak est un miraculé. Il ne lui reste qu'à se remettre complètement des effets musculosquelettiques et neurologiques dus à l'hospitalisation de longue durée et au médicament. Mais son voyage aux frontières de la mort l'a changé pour toujours. « Après ce contact intime avec la fragilité de



la vie, j'espère être devenu moins arrogant dans mes rapports avec elle, dit-il. C'est bien à tort qu'on pense toujours que les choses graves n'arrivent qu'aux autres. En revanche, cette expérience douloureuse m'a fait prendre la vraie mesure du soutien et de l'appui de mes proches, famille CSN comprise. »

Évoquant les quelques dossiers de ventilation dont il s'occupe depuis qu'il a repris ses fonctions à la CSN, il conclut, blagueur : « J'espère que mes rapports avec les systèmes de ventilation et avec les pigeons sont demeurés rationnels... »

Chose certaine, la prochaine fois, il n'oubliera pas le masque !



C'est sur cet organisme microscopique que l'agente d'indemnisation de la CSST se penche depuis des mois. La fiente de pigeon ne doit-elle pas être mélangée à de la terre pour favoriser la croissance de la moisissure *Histoplasma capsulatum* ?, se demande-t-elle, par exemple. Question existentielle s'il en est...

Et la CSST réfléchit...

La réclamation a été adressée à la CSST en janvier 2000 par un collègue. L'employeur, bien entendu, n'a pas contesté. Mais, la CSST, elle, réfléchit. Dix mois qu'elle réfléchit. Imaginez les conséquences s'il fallait qu'elle indemnise par erreur une victime d'histoplasmose ! C'est le plus sérieusement du monde que l'agente d'indemnisation semble craindre d'être inondée de centaines, que dis-je, de milliers de réclamations semblables de travailleurs se prétendant atteints de cette maladie rarissime pour avoir arrosé les plantes de l'employeur ou aperçu une chauve-souris depuis la fenêtre du bureau...

Alors, la fonctionnaire joue de prudence. Lit et relit les descriptions scientifiques d'*Histoplasma capsulatum* à la recherche de quelque comportement suspect. Et de fouiller la vie privée de la victime, d'exiger le relevé de tous ses déplacements depuis trois ans dans l'espoir de dépister enfin la preuve qu'il s'agit d'une condition personnelle.

« La CSST n'a-t-elle pas une obligation de diligence ? », demande Qüssai Samak, souriant tout de même devant tant de bêtise.





La CSN devant la commission Clair

Miser sur le personnel plutôt que sur le secteur privé

Luc Latraverse

« Il faut cesser de privatiser, c'est maintenant le temps de consolider et de renforcer notre système public de santé et de services sociaux en mobilisant et en motivant le personnel qui en est le principal moteur, tout en améliorant sa capacité de mieux répondre aux besoins de la population. » Tel est le message que le président de la CSN, Marc Laviolette, a lancé au gouvernement du Québec en présentant le mémoire de la centrale à la commission Clair. Selon lui, « la priorité doit être mise sur une meilleure organisation des services et du travail dans le réseau, plutôt que sur des expériences coûteuses de privatisation qui n'ont fait leurs preuves nulle part ».

Devant la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, présidée par l'ex-ministre péquiste Michel Clair, la CSN a fait valoir qu'il était préférable de miser sur les travailleuses et les travailleurs du réseau plutôt que d'adopter des scénarios de privatisation pour répondre adéquatement aux besoins de la population.

Photos : Alain Chagnon

Toutes sortes de formules — privatisation, réduction des services assurés, frais directs, sous-traitance, etc. — ont été suggérées ces dernières années et reprises par les documents de consultation de la commission Clair, alléguant que l'État aura de moins en moins les moyens de payer une facture de coûts de services de santé et de services sociaux en perpétuelle croissance.

La CSN s'est toujours opposée et refuse encore de cautionner ces approches qui ne font qu'augmenter les coûts globaux et le fardeau des plus démunis. Les consultations des régies régionales ont révélé que les personnes et les organismes qui y ont fait valoir leurs positions partagent très largement celles défendues par la CSN sur cette question. La centrale estime que non seulement la privatisation doit être stoppée, mais que la vapeur doit être renversée.

Une organisation du travail motivante

La réduction des effectifs dans presque toutes les catégories d'emploi combinée à la restric-

tion des moyens provoquée par les compressions budgétaires, un alourdissement de la clientèle et une augmentation de la demande de services ont entraîné un épuisement tangible du personnel et un profond sentiment de frustration de ne pouvoir répondre adéquatement aux besoins malgré tous les efforts déployés.

Par surcroît, l'organisation du travail dans le secteur public se caractérise par la prédominance d'une double hiérarchie, administrative et professionnelle, et l'absence de reconnaissance de l'importance d'une implication du personnel. Voilà autant de facteurs déterminants sur lesquels la CSN propose et exige des changements et des solutions.

Selon la CSN, ce ne sont pas les conventions collectives qui nuisent à l'amélioration de la performance du réseau de la santé et des services sociaux. La centrale pointe plutôt le manque d'initiative des directions du réseau. Or, à la lumière des expériences de réorganisation du travail auxquelles ses syndicats affiliés ont participé activement, la CSN dégage un

constat clair : le succès des processus d'innovation et de transformation de l'organisation du travail dépend de la volonté des employeurs de s'y engager tout en permettant l'implication des employé-es et des syndicats.

Apport positif

Les différents groupes de travailleuses et de travailleurs qui œuvrent dans la santé et les services sociaux peuvent apporter une contribution positive, tant sur le plan de l'efficacité que du contrôle des coûts, comme cela fut démontré dans les services de soutien alimentaire, de buanderie et dans les services professionnels.

La CSN a aussi fait valoir que la consolidation du réseau repose sur le renforcement de la première ligne de soins et de services assurée par les CLSC, auxquels l'État doit fournir les moyens de s'acquitter de leur mission. Elle a par ailleurs demandé un meilleur encadrement de la pratique médicale et l'introduction de nouveaux modes de rémunération pour les médecins.



Mini-budget Martin

Nouvel acte du vaudeville électoral de Chrétien

Le gouvernement vient de nous jouer un autre acte de son vaudeville électoral. Dans son mini-budget, le ministre Martin donne un coup d'accélérateur aux réductions d'impôt et de la dette tout en gardant les deux mains dans la caisse d'assurance-emploi et le pied sur le frein pour le refinancement des programmes sociaux. « Il n'y a rien pour le logement social, rien pour l'aide sociale, rien pour les chômeurs. Juste une baisse d'impôt d'un pour cent pour les moins nantis avec une allocation qui ne les aidera pas à payer leur facture de chauffage cet hiver », a déclaré le président Marc Laviolette. Il a souligné que cette obsession de réduire la dette est une gifle pour la majorité des citoyens de ce pays. Ceux-ci attendent d'abord et avant tout le rétablissement du filet social. « Quand on sait que les surplus de la caisse d'assurance-emploi atteindront sept milliards de dollars cette année et que le ministre veut augmenter le remboursement de la dette de cette même somme, on ne peut faire qu'un seul constat : ce gouvernement a perdu le sens des priorités et de l'équité sociale », a-t-il affirmé.

M.K.



Photo : Alain Chagnon

Manif devant le siège social de la Banque Nationale

Pour en finir avec le mépris

« Après deux ans, il n'y a rien de majeur de réglé en négociation à la Banque Nationale. La lutte des employés de la banque en est une de reconnaissance syndicale. La banque va entendre parler de nous. Ce n'est pas vrai qu'elle va pouvoir bafouer le droit de se syndiquer. » C'est ce qu'a déclaré le vice-président de la CSN, Roger Valois, lors d'une manifestation d'appui aux 150 salarié-es de la BN de Montréal, le 25 octobre. Ils tentent depuis deux ans de négocier une première convention collective. La CSN a déposé au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) une plainte de négociation de mauvaise foi contre la banque. Les salarié-es de la télécommercialisation, du recouvrement et de la téléphonie de l'institution financière se sont syndiqués entre juin et octobre 1998.

M.C.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Scénario de grève dans l'alimentation

À Roberval, le 22 octobre, se donnait la pièce de théâtre *Douze hommes en colère*. Le lendemain, dans la même ville du Lac-Saint-Jean, 14 représentants de syndicats de l'alimentation sentaient monter, en eux aussi, un sentiment d'exaspération. Le rapport de négociation qu'ils recevaient de leur porte-parole confirmait que Loblaw-Provigo refusait encore de bouger de ses positions jugées inacceptables. Le printemps dernier, les négociateurs patronaux déposaient leurs offres au Syndicat des travailleurs et des travailleuses du Provigo d'Alma. Le document s'attaquait à la sécurité d'emploi, proposait l'accroissement de la sous-traitance, posait l'exigence de conventions collectives de très longue durée. Loblaw-Provigo cherchait clairement à remettre en cause l'économie géné-



Le 2 mai, des centaines de travailleuses et de travailleurs de l'alimentation au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont participé à un important rassemblement des syndiqué-es de ce secteur et lancé un message clair à leurs employeurs.

rale des conventions collectives existantes. De plus, bien que plusieurs conventions soient venues à échéance, Loblaw-Provigo n'a déposé d'offres qu'auprès de deux autres syndicats, soit chez celui du Maxi de Chicoutimi puis, le matin même de la réunion du 23 octobre, auprès de celui du Provigo de Roberval. Ces dernières propositions devaient s'avérer n'être que des copies conformes de celles soumises à Alma. Par ailleurs, Metro ne faisait guère mieux. Chez Super C et PE Prix de Jonquière, les

propositions soumises aux syndicats étaient elles aussi irrecevables et loin de rejoindre les attentes des travailleurs. Face à cela, les représentants des 14 syndicats qui se sont regroupés pour leur négociation ont décidé d'appeler leurs membres à tenir un vote de grève le 6 novembre. Dans l'éventualité d'une réponse positive des syndiqué-es et si aucune avancée patronale importante n'est faite, la grève pourrait être déclenchée dans des délais très proches.

R.D.

Vote de grève à 99,5 pour cent

Transport en commun à Québec : offres patronales sérieuses recherchées

À moins qu'une entente n'intervienne, les 250 employé-es d'entretien de la Société de transport de la communauté urbaine de Québec (STCUQ) seront en grève le 4 novembre. D'ici là, six séances de conciliation sont prévues. Employeur et syndicat ont été convoqués par le Conseil des ser-

vices essentiels pour établir les services à maintenir en cas de conflit. « Après 25 rencontres, les négociations n'allaient nulle part. Nous avons décidé d'exercer notre droit de grève pour amener l'employeur à nous faire des propositions sérieuses », a expliqué le président du syndicat, Serge Lemelin. Les

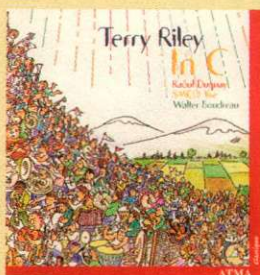
syndiqué-es de l'entretien n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis décembre 1997. Leur convention collective est échue depuis décembre 1999. C'est le syndicat qui a demandé la conciliation. Les employé-es d'entretien ont voté la grève à 99,5 pour cent.

M.C.

Musique

L'Infonie, 33 ans plus tard

Octobre a marqué le 33^e anniversaire de l'Infonie. Entre 1967 et 1973, l'Infonie a réuni Raoul Duguay, le chef d'orchestre Walter Boudreau et des musiciens, des peintres et des poètes qui ont prêché « beauté, bonté, créativité et paix » et accompli une œuvre éclatée et éclectique : expositions, pièces de théâtre et spectacles de musiques qui empruntaient aux répertoires de musique classique, contemporain, jazz et populaire. Pour cet anniversaire, on a publié un livre *L'Infonie, le bouttt de touttt* (Éditions Trois-Pistoles) et une nouvelle version sur disque du Mantra de



L'Infonie, soit *In C* de Terry Riley. Tiré d'un concert donné en 1997 par la SMCQ, cet enregistrement de musique contemporaine, tout de même accessible, est un clin d'oeil aux Beatles, à la musique indienne et au sitar de Ravi Shankar. C'est méditatif. Les pièces évocatrices *Straight on Till Morning* et *Atlantide* surprennent. Sur étiquette ATMA classique. M.C.

Lecture

Conversation sur la mondialisation

Les historiens sont toujours hésitants à se prononcer sur des questions d'actualité. Il faut le déplorer. Ici, Eric Hobsbawm, spécialiste du « long XIX^e siècle » et mieux connu depuis la parution de son maître ouvrage sur le « court XX^e siècle », a accepté de livrer sa réflexion, sous forme d'entretien, sur les grandes tendances du nouveau siècle qui s'amorce. Regroupée autour de sept thèmes, cette conversation habilement orchestrée par Antonio Polito, nous permet de bénéficier de l'analyse de cet historien de gauche qui ne se gêne toujours pas pour affirmer ses convictions. Sur la mondialisa-



tion des marchés, Hobsbawm tient à préciser, entre autres, que le phénomène en soi n'est pas nouveau. Selon lui, c'est plutôt la précarité de l'emploi — l'insécurité professionnelle — imposée par le capitalisme moderne qui s'avère être la rupture réelle avec le passé. Une stratégie qui vise, à terme, à faire disparaître l'être humain des milieux de travail. Un ouvrage qui se présente comme une véritable réflexion historique sur le futur. Eric J. Hobsbawm, *Les enjeux du XXI^e siècle. Entretien avec Antonio Polito*, Bruxelles, Éditions Complexe, 200 p. H.G.

Des méthodes qui empêchent une entente

Acier Métaux-Spec dans l'illégalité ?

En grève depuis le 22 septembre, les travailleurs d'Acier Métaux-Spec, à Châteauguay, ont décidé d'entreprendre des démarches légales afin d'obliger leur employeur à respecter le droit de grève. À la suite d'une demande syndicale, un inspecteur du ministère du Travail a mené une enquête con-

cernant la violation des dispositions antibiseurs de grève du Code du travail. De plus, des plaintes en vertu de l'article 45 du code ont aussi été déposées car, selon le syndicat, l'employeur contrevient à la loi en faisant exécuter lui-même ses contrats par des sous-traitants. Les conditions de travail et les dis-

parités salariales sont au cœur de ce conflit. L'écart salarial entre des travailleurs exerçant le même emploi peut atteindre 3,32 \$ l'heure. Deux séances de conciliation se sont tenues jusqu'à maintenant. L'entreprise fabrique et prépare des structures d'acier.

R.D.

Québec

Fondation investit 200 000 \$

Fondation vient d'investir 200 000 dollars dans le Fonds d'emprunt économique qui œuvre dans le crédit communautaire et le micro-crédit à Québec. Cet investissement permettra au Fonds d'emprunt d'intervenir auprès d'un plus grand nombre de personnes et de développer une action à plus long terme sur son territoire. « Depuis la création de Fondation, explique le président-directeur général Léopold Beaulieu, nous aurions voulu soutenir de plus petits projets. Notre collaboration avec le Fonds d'emprunt est une participation directe à un fonds qui rend davantage accessibles le crédit communautaire et le micro-crédit à des hommes et des femmes qui veulent créer leur propre emploi. » Ce fonds s'adresse à ceux et celles qui n'ont pas accès au financement conventionnel pour réaliser un projet générateur de revenus autonomes. Outre l'accès au crédit jusqu'à concurrence de 20 000 dollars, le Fonds se distingue par les services d'accompagnement et de support technique accordés aux petites entreprises avant et après l'émission de prêts. S.L.



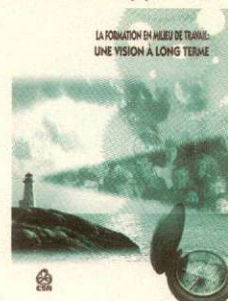
Léopold Beaulieu en compagnie de Danielle C. Bélair et de Linda Maziade, du Fonds d'emprunt.



À vos livres

S'informer sur la formation

Au moment où le gouvernement procède à l'évaluation des cinq premières années d'application de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre et qu'il s'apprête à doter le Québec d'une politique sur la formation continue, la CSN se prépare à tenir son 7^e Colloque Gérard-Picard sur le thème « Travailler et apprendre tout au long de la vie » les 20 et 21 novembre. Le document *La formation en milieu de travail, une vision à long terme*, publié en 1996, constitue une excellente source d'information pour se familiariser avec le sujet et se préparer au colloque.



Disponible à la librairie de la CSN
1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5
documentation@csn.qc.ca
(514) 598-2151
Coût : 4 \$
Frais d'expédition : 3,55 \$ par exemplaire

Chantiers navals

De nouvelles promesses

Quarante-huit heures avant le déclenchement des élections fédérales et quelques jours à peine après avoir délaissé son poste de premier ministre de Terre-Neuve, Brian Tobin a promis d'agir pour sortir les chantiers navals du marasme. Une promesse qu'il a faite, à titre de ministre canadien de l'Industrie tout fraîchement nommé, aux 250 représentants des syndicats et des employeurs de ce secteur, lors du Forum sur la construction navale organisé par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Pourtant, il n'aurait fallu qu'un coup de pouce des libéraux pour que la Chambre des communes adopte en troisième lecture des mesures importantes de soutien financier à cette industrie avant que démarre la campagne électorale. Mais comme bien d'autres projets, le projet de loi C-213 est mort au feuilleton. Brian Tobin s'est donc montré rassurant. Il a mis sur pied un comité de travail qui devra faire des recommandations au plus tard le 15 janvier. La Fédération de la métallurgie de la CSN y siègera. Habitué aux promesses sans lendemain, les syndiqués des chantiers navals du Canada ne se croiseront pas les bras. Ils vont talonner les candidats durant la campagne électorale. La majorité d'entre eux chôment, faute de contrats dans les chantiers.

M.K.



Le 8 septembre, plusieurs centaines de travailleurs du chantier naval de Lévis ont manifesté pour faire prendre conscience aux intervenants socio-économiques de leur région des difficultés qu'ils vivent.

Photo : Clément Allard



Secteur de l'hôtellerie à Montréal

Action d'appui aux jeunes du McDo

Des syndiqué-es d'hôtels de Montréal ont tenu une action de visibilité, le 22 octobre, pour rappeler au franchisé du restaurant McDonald's de la rue Peel, Michel Marchand, qu'il ne peut aller contre la volonté de ses jeunes salariés de se syndiquer. Des tracts ont été distribués à la population devant l'hôtel Courtyard Marriott, invitant les passants à appuyer la démarche de ces jeunes en signant une pétition demandant à la multinationale de cesser ses pratiques déloyales et pressant la ministre du Travail, Diane Lemieux, de réformer le Code du travail dans le sens des intérêts des travailleuses et des travailleurs. Cette action se déroulait au moment même où Michel Marchand réunissait ses salariés à cet hôtel pour éveiller chez eux un sentiment de filiation à la culture McDonald's. Par ce geste, les membres de la CSN ont voulu signifier à cet employeur que les jeunes ne sont pas dupes des tactiques de dissuasion utilisées par le géant du fast-food pour casser les démarches de syndicalisation. Par ailleurs, les audiences se sont

poursuivies devant le commissaire du travail. Selon l'employeur, la requête déposée pour faire reconnaître le syndicat aurait dû inclure les employé-es des quatre McDo qu'il gère, plutôt que ceux de la rue Peel seulement. Il prétend qu'il existe des mouvements de main-d'œuvre entre les quatre établissements. Cependant, les documents déposés par McDo démontrent que

J'M le RESPECT!

ces mouvements sont extrêmement limités. Voici quelques autres raisons qu'il invoque : les quatre restaurants affichent la même bannière, les employé-es portent les mêmes uniformes, les équipements de cuisson sont les mêmes partout, etc. Les audiences se poursuivent en novembre.

L.-S. H.

Service ambulancier

À Québec aussi, ça va mal

Québec doit mettre sur pied un comité décisionnel pour qu'on puisse enfin régler les sérieux retards dans le transport ambulancier de la région de Québec. Accompagné du président de la FSSS-CSN, Louis Roy, de la présidente du conseil central régional, Ann Gingras, et du président du RETAQM-CSN, Richard Carrière, le président Marc Laviolette a sommé Québec d'agir au plus tôt. En février, une entente intervenait sur les mesures à apporter pour que le temps de réponse des ambulances soit conforme aux normes du ministère, soit moins de huit ou douze minutes, selon le milieu. Tout en partageant leurs constats, la régie régionale de la santé n'a pas retenu toutes leurs propositions. Elle n'a même pas réussi à faire appliquer ses propres recommandations. D'où la demande d'un comité tripartite décisionnel avec obligation de résultats. Un ajout de 308 heures de service par semaine pour Québec métro et de 168 heures par semaine pour la rive sud permettrait d'améliorer la situation.

M.C.

La CSN sur Internet

<http://www.csn.qc.ca>

ÇA S'IMPOSE

1. Corrigez les expressions incorrectes.

a) Vous n'êtes pas sans ignorer que, durant une campagne électorale, les médias s'amuse à citer les bévues des politiciens.

b) Pour ce qui est des gaffes, comme d'habitude, c'est le premier ministre Chrétien qui a parti le bal.

c) Sur ce plan-là, Sheila Copps aussi est vite en affaires. Le sera-t-elle aussi pour concéder l'élection ?

Réponse. a) Lorsqu'on n'est pas sans ignorer quelque chose, c'est qu'on ignore cette chose ! Il aurait été plus logique de dire *vous n'ignorez pas que...* ou *vous n'êtes pas sans savoir que.*

b) Il y a deux expressions formées avec le mot bal : *mener le bal* et *ouvrir le bal*. *Mener le bal*, c'est être le responsable d'une action collective. Par ailleurs, *ouvrir le bal*, c'est être le premier à danser sur la piste quand la musique commence. Au figuré, cette expression peut être synonyme du verbe commencer. Dans l'exemple ci-dessus, on a sûrement voulu dire : c'est le premier ministre qui a *ouvert le bal* ou qui a *commencé*.

c) *Vite* est presque toujours utilisé comme adverbe en français moderne. Utilisé comme adjectif, vite est considéré comme littéraire, sauf dans la langue sportive. Il est toujours plus correct d'utiliser les adjectifs rapide ou prompt. En français courant, l'équivalent de la sympathique expression « être vite en affaires » est *aller vite en besogne*. Cette expression n'est toutefois pas très répandue chez nous. On aurait pu contourner le problème et dire : *elle ne perd pas de temps*. On ne concède pas l'élection ni la victoire. On devrait dire : *s'avouer vaincu, reconnaître sa défaite*.

2. Utilisez le terme approprié

Qu'est-ce qu'on faisait avant d'avoir les Post-It ? Comment a-t-on pu vivre sans le velcro ?

Réponse. Le terme anglais « Post-It » est une marque déposée. En français, ce petit feuillet autocollant s'appelle *feuillet adhésif* ou *papillon adhésif*. Il est également possible d'utiliser la marque déposée notocollant (comme on utilise la marque rigidaire pour désigner les réfrigérateurs).

Quant au mot velcro, il est attesté en français. C'est un mot-valise, inventé par un francophone, formé des mots VELours et CROchet. C'était à l'origine une marque de commerce qui figure maintenant dans la plupart des dictionnaires.

3. Une bonne petite colle

Quels sont les trois mots simples (noms communs qui ne sont pas composés) finissant par la lettre q ?

a) c _ q

b) c _ _ q

c) r _ _ _ _ _ q

Réponse. Coq, cinq et romestecq (jeu de cartes).

Robert Boucher

Bienvenue

Bois Laurentien

Œuvrant dans la fabrication de palettes de bois, quelque 100 employé-es des usines de Bois Laurentien à Longueuil et Saint-Laurent ont signé une entente de services avec la CSN. La Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt (CSN) négociera leur prochaine convention collective.

Caisse populaire Saint-Sauveur

Tout un placement que viennent de faire les 33 employées de la Caisse populaire Desjardins Saint-Sauveur, à Québec : elles viennent de déposer une requête en accréditation syndicale pour faire partie de la CSN. Ce syndicat sera affilié à la Fédération du commerce.

Le prélude

C'est le début d'un temps nouveau pour les 15 employées de la Maison Le Prélude : le 3 octobre, elles ont décidé de se regrouper en syndicat. La Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN sera la

porte-parole de ces travailleuses œuvrant dans un centre d'hébergement pour femmes.

Transport Saguelac

Dix-huit camionneurs de Transport Saguelac, à Val-d'Or, ont pris la route avec le SNTR-CSN.

Autobus Saint-Bruno

Au Saint-Bruno, au Lac-Saint-Jean, les trois travailleurs de Autobus Saint-Bruno ont rejoint le syndicat régional du transport écolier, qui compte 200 syndiqués.

À lire

Une douzaine d'autres groupes d'employé-es ont choisi la CSN. À lire dans notre prochaine édition.

Michel Crête



Les 31 employé-es de la chaîne TV-5, à Montréal, ont unanimement décidé de joindre les rangs de la Fédération nationale des communications (CSN). Composé de techniciens, de monteurs, de rédacteurs et du personnel de bureau, ce groupe de salarié-es a quitté un syndicat canadien pour pouvoir côtoyer la majorité des syndicats des communications au Québec. L'exécutif est formé de Philippe Crevier, Marie-Lyne Durocher et Serge Laroche.

Élévateurs à grain de Port-Cartier

Un vote clair pour la CSN

Il y a deux semaines, la quarantaine de travailleurs des élévateurs à grain de Port-Cartier a voté clairement pour rejoindre le regroupement des syndicats de ce secteur, affiliés à la FEESP-CSN. Autrefois membres d'une union américaine, ces ouvriers joignent ainsi les quelque 150 travailleurs qui sont à l'œuvre dans les élévateurs à grain situés le long du fleuve Saint-Laurent, répartis dans quatre autres syndicats.

L.-S. H.

Imprimerie Transcontinental ferme ses portes

Autre coup dur à Drummondville

Drummondville vient d'essuyer un autre coup dur : après les fermetures de Cavalier Textiles et Celanese, c'est au tour de la compagnie Transcontinental de mettre la clef dans la porte, au printemps prochain. Ce sont 225 employé-es qui sont affectés par cette fermeture. Transcontinental propose d'en remplacer 70 dans ses autres imprimeries. Donc, c'est au moins 150 salarié-es qui se retrouveront au chômage. Affilié

au Conseil central du Cœur du Québec et à la FTPF-CSN, le syndicat entend mettre sur pied un comité d'action pour la survie de l'usine. Cavalier Textiles a rendu l'âme le 1^{er} octobre et jeté à la rue une centaine

de personnes. Celanese s'est éteinte le 31 mars dernier, envoyant 345 salarié-es au chômage. En un an, Drummondville aura perdu quelque 600 emplois.

M.C.

**Service de syndicalisation
de la CSN**

1 800 947-6177
syndicalisation@csn.qc.ca

Irlande du Nord

Pour une réforme de la police

La coalition pour la paix en Irlande du Nord mène une campagne visant à amener le gouvernement britannique à mettre en œuvre les recommandations de la Commission Patten visant à créer un



La Royal Ulster Constabulary, la police royale de l'Ulster, a été dénoncée à plusieurs reprises pour les gestes de répression commis contre la communauté catholique.

Caravane d'amitié Québec-Cuba

Un appui qui vient à point

Subissant le blocus américain depuis des décennies, la population cubaine manque de certains biens essentiels pour assurer son développement. Elle peut cependant compter, au Québec, sur des militants qui s'emploient à pallier certaines de ces lacunes. Durant l'été, quelques-uns de ces derniers, membres de la Caravane d'amitié Québec-Cuba, présentaient le prochain envoi de matériel à destination de Cuba : entre autres 26 ordinateurs qui vont



aider au fonctionnement de plusieurs cliniques médicales. Voilà une aide qui vient à point.

R.D.

nouveau corps policier acceptable pour les deux communautés de ce pays. L'Accord du Vendredi saint, de 1998, sanctionné par des référendums des deux côtés de la frontière, proposait une telle réforme. Cependant, l'État britannique veut adopter une loi qui écarte les recommandations de cette commission.

Pour renseignements : (514) 495-3689.



Photos : Alain Chagnon

Montréal

Manifestations devant le G-20

Profitant d'une importante réunion du G-20, formé du groupe des 20 États les plus riches de la planète, le 24 octobre, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a manifesté devant l'hôtel Sheraton afin de dénoncer les effets de la mondialisation sur les travailleurs et les travailleuses. Le président du conseil central, Arthur Sandborn (en mortaise), a pourfendu l'ensemble des politiques économiques qui visent essentiellement à réduire les conditions de vie et de travail des populations, tant dans les pays du tiers-monde que dans les pays industrialisés. La veille, les forces policières avaient fortement réprimé une autre manifestation, organisée celle-là par des groupes populaires et des associations étudiantes de la métropole.

L.-S. H.

Le Nobel à Kim Dae-jung

Le prix Nobel de la paix est allé cette année à Kim Dae-jung, qui a vécu 30 ans en exil ou en détention. Tout comme Nelson Mandela, le président de la Corée du Sud est persuadé que seule une personne forte et magnanime peut apprendre à pardonner et à aimer. En 1973, des agents de Séoul l'ont kidnappé dans un hôtel de Tokyo. Ses ravisseurs allaient le jeter à la mer quand il fut rescapé par des Américains !

Avant d'être élu président de la Corée du Sud en 1997, ce démocrate qui ne semble pas connaître la rancune a prôné une politique de plein soleil (*sunshine policy*). Kim Dae-jung a publié un livre sur les trois phases en vue de la réunification de son pays : union des deux États, fédéralisme, puis unification (*Three-Stage Approach to Korean Unification*). En mars, devant les étudiants de l'Université libre de Berlin, il rappelait un proverbe voulant que « ceux qui ont souffert de la même maladie se comprennent mieux ». Claire allusion à l'ère de la

guerre froide qui dure encore, même si la Secrétaire d'État Madeleine Albright a promis de se rendre bientôt à Pyongyang pour y préparer la voie à Clinton.

Des cicatrices persistent, mais ce pacifiste demeure serein et optimiste. La route est encore longue. Il ne minimise pas le coût d'une telle soudure, Bonn ayant dû déboursier dix fois plus que prévu pour la réunification.

Le pire dictateur de la Corée du Sud, Park Chung Hee, eut en son temps l'appui de Washington. Aujourd'hui toutefois, à Tokyo, à Berlin, aux États-Unis, on est unanimes à souhaiter la réussite à Kim Dae-jung, ex-journaliste qui, une fois lancé en politique, a opté pour la patience. À 74 ans, il ne changera pas son style !



Soigner la haine ?

Bono, du groupe U-2, commentait récemment dans *Libération* l'accroissement des incidents violents entre Palestiniens et Israéliens : « comment soigner la haine ? » Venant d'un Irlandais, la remarque acquiert sa pertinence.

Que dire de la xénophobie aiguë ces temps-ci en Libye ? L'agence France-Presse a diffusé le 9 octobre, depuis Lagos, des histoires d'horreur narrées par des rapatriés du Nigéria. En une seule semaine, 4500 Africains de l'Ouest au moins ont fui la Libye où un regain de haine de l'étranger se manifeste : « Il y aurait déjà eu 130 morts », lisait-on. Il y a 6 millions de Libyens et certains s'impatientent de la présence d'environ un million d'étrangers. Au Nigéria même, il est vrai, des musulmans du Nord provoquent des pogroms visant les chrétiens, jugés indésirables. Comment soigner la haine ?

Clément Trudel



La Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence

Un rassemblement unique !



Photos : Denise Boucher

Elles étaient 10 000 à New-York, dont près de 2000 Québécoises. En délégation, elles sont venues de partout et représentaient les 159 pays qui se sont greffés à ce projet au cours des deux dernières années. C'est avec beaucoup d'émotion qu'elles ont assisté au dépôt de la multitude de sacs remplis des cartes signées par leurs concitoyennes.

Près de cinq millions de cartes ont ainsi été remises aux représentants de l'ONU. Parfois signées avec des empreintes de doigts par celles qui ne savent pas écrire, parfois écrites sur des bouts de tissu par celles qui n'avaient pas de papier. C'est aussi autour de ce geste simple que s'est produite une première : une rencontre unique entre des femmes provenant d'autant de pays et manifestant, entre

autres, leur opposition aux effets désastreux de la mondialisation. S'il est une certitude qui semble ressortir de cette marche, c'est que ces solidarités qui se sont créées entre ces femmes ne pourront pas s'éteindre tout bêtement.

Des ratés mais aussi des bons coups

Cette marche a aussi connu quelques ratés. L'absence de la participation des femmes américaines en

est un. D'autres pays n'ont pas rempli leurs engagements. Ici, au Québec, nous sommes parties avec une longueur d'avance, fortes de notre expérience de la marche de 1995. De plus, ce projet a pris naissance ici.

Un bilan CSN

Depuis deux ans, plusieurs militantes de la CSN ont consacré des énergies importantes à ce projet. En février, les femmes de la CSN se-

ront conviées à un rassemblement pour réfléchir aux suites à donner à cette marche. « Dans les prochaines semaines, nous ferons le bilan afin de redéfinir notre parcours, s'il y a lieu, et ce, autant sur le plan logistique que politique. L'attitude cavalière des décideurs politiques à l'égard de nos revendications a grandement déplu aux femmes. Nous partagerons aussi notre bilan avec les autres groupes du Québec et ceux d'autres pays afin d'orienter nos actions et nos solidarités futures », de commenter Denise Trudeau, présidente du comité national de condition féminine de la CSN.

Jacqueline Rodrigue